



**Fédération des Entreprises
du Congo**

**MOT DE CIRCONSTANCE DE MONSIEUR ALBERT YUMA
MULIMBI, PRÉSIDENT NATIONAL DE LA FEC,
A L'OCCASION DE LA CEREMONIE DE PRESENTATION DES
VŒUX AUX OPERATEURS ECONOMIQUES ET A LA NATION**

(Kinshasa, le 28 janvier 2013)

**Honorable Président de l'Assemblée Nationale,
Honorable Président du Sénat,
Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Excellences Messieurs les Vice Premiers Ministres,
Monsieur le Premier Président de la Cour Suprême de Justice,
Monsieur le Procureur Général de la République,
Monsieur le Directeur de Cabinet du Président de la République,
Monseigneur le Cardinal, Archevêque Métropolitain de Kinshasa,
Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de
Missions Diplomatiques,
Monsieur le Gouverneur de la Ville de Kinshasa,
Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Administration
de la FEC,
Chers Membres de la FEC,
Distingués Invités,
Mesdames et Messieurs,**

Au nom du Conseil d'Administration de notre Fédération, je voudrais vous remercier de tout cœur pour avoir répondu à mon invitation de ce jour en dépit de vos multiples occupations.

Votre présence est une marque d'estime non seulement pour ma personne mais aussi et surtout pour toute la Fédération des Entreprises du Congo que j'ai l'honneur et la responsabilité de diriger. Je vous en remercie vivement.

Comme vous le savez, notre pays est en proie à une guerre injustifiée qui nous est imposée dans sa partie Est. Devant les pertes en vies humaines, les indicibles souffrances endurées par nos frères et sœurs ainsi que l'héroïsme de nos forces combattantes pour que la paix règne à nouveau dans cette partie du territoire national, l'heure n'est donc pas aux discours ni aux réjouissances.

Cependant, en dépit de ces épreuves et de la gravité du moment, j'ai foi en l'avenir. Oui, j'ai foi en l'avenir de la RDC sous le leadership de Son Excellence Monsieur Joseph KABILA, Président de la République à qui je commence par adresser mes vœux de santé, de persévérance et de réussite dans la conduite de notre grand (c'est pourquoi il est tant convoité) et beau (c'est pourquoi les congolais ne cèderont jamais un pouce de leur territoire) pays.

Mes vœux s'adressent aussi à sa distinguée épouse MAMA OLIVE, et à toute sa famille dont l'affection permanente lui donne encore plus de force au service de la Nation.

**Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,
Chers Membres,**

C'est fort de cette foi en l'avenir que j'ai tenu, en tant que Président de la Fédération et représentant du secteur privé national, à respecter la tradition de présenter les vœux aux principaux responsables des institutions de notre pays, au corps diplomatique, à nos partenaires bilatéraux et multilatéraux, à nos partenaires sociaux ainsi qu'à toute la communauté des entreprises membres de la FEC.

C'est la raison pour laquelle vous me permettez, avant toute chose, de saisir cette heureuse opportunité pour présenter, de vive voix, à chacun de vous tous ici présents et à vos familles respectives, mes vœux les meilleurs de santé, de prospérité et de réussite dans l'exercice de vos activités respectives en cette année 2013.

**Distingués Invités,
Mesdames et Messieurs,
Chers Membres,**

Plusieurs personnes qui nous étaient chères ont été arrachées à notre affection en 2012. Je pense d'abord, avec un énorme pincement au cœur à mon frère et meilleur ami, Augustin KATUMBA MWANKE. Sa disparition a été une perte inestimable pour notre pays et aujourd'hui encore les congolais s'en rendent amèrement compte. Je pense aussi particulièrement à notre regretté Administrateur Délégué, feu Jean KALALA MUKONGO, aux opérateurs économiques de notre pays lâchement assassinés à l'Est et aux nombreux membres de notre Fédération qui sont décédés l'année passée.

En leur mémoire à tous et, en vue d'élever nos pensées vers tous ceux qui souffrent de maladies, des affres de la guerre, des privations ou des calamités naturelles, je vous prie d'observer une minute de silence.

Merci.

**Distingués Invités,
Mesdames et Messieurs,
Chers Membres,**

Au début de chaque année, la cérémonie de présentation des vœux constitue pour nous une occasion de jeter un rapide regard rétrospectif sur les événements majeurs qui ont marqué la vie économique nationale et le monde des affaires, d'en tirer quelques enseignements pour l'avenir sans oublier d'épingler quelques activités réalisées au profit de nos affiliés.

Ainsi, notre propos de ce jour sera centré autour de quatre axes principaux suivants :

- l'analyse de la situation socio-économique de la RDC en 2012 ;
- l'état de nos relations avec le Gouvernement et nos principaux partenaires ;
- un rapide survol des principales activités de notre Fédération et enfin
- quelques perspectives pour cette année 2013.

Mais, avant toute chose, je me permets de rappeler les propos du Chef de l'Etat qui, à l'occasion de vœux à la Nation a dit :

« L'année 2012, qui s'achève ce jour, aura été une année de grands défis et de dures épreuves.

Puisse l'année 2013 être une année d'espoir et de succès : une année au cours de laquelle nous pourrions mettre hors d'état de nuire les forces négatives dans notre pays et consacrer tous nos efforts à la reconstruction nationale » Fin de citation.

Notre Fédération partage la vision et l'optimisme du Chef de l'Etat et c'est à juste titre que je voudrais, au nom de tous les membres de la FEC, Le féliciter et L'encourager pour toutes les actions qu'Il ne cesse d'entreprendre avec détermination en faveur de la paix dans le pays ; paix sans laquelle aucune activité économique ne peut être possible.

**Distingués Invités,
Mesdames et Messieurs,
Chers Membres,**

Je voudrais, à présent, aborder le premier point de mon propos de ce soir, à savoir, l'analyse de la situation socio-économique de la RDC en 2012.

Les données de la Banque Centrale du Congo de fin décembre 2012 indiquent que le cadrage macroéconomique tel que prévu dans le Programme Economique du Gouvernement pour l'année 2012 a été réalisé voire parfois dépassé.

En effet :

- le taux de croissance du PIB a été de 7,2% alors que les prévisions l'estimaient à 6%. Pour rappel, ce taux a été de 7% en 2011 ;
- l'inflation s'est située à 2,73% c'est-à-dire bien en dessous de la projection initiale de 9,9%. Ce taux a été de 15,4% en 2011 ;
- le taux moyen de change s'est fixé à 918,18 francs congolais par rapport au dollar américain alors qu'il était de 910.64 fin 2011 ;
- le niveau des réserves de change de la Banque Centrale a atteint 1,68 milliard de dollars, fin décembre 2012, soit 9,4 semaines d'importations des biens et services.

Cette stabilité macroéconomique et cette croissance ont été renforcées par les bonnes décisions prises par le Gouvernement en matière de politique économique, budgétaire, monétaire et de change. Nous l'en félicitons sincèrement et nous l'encourageons à maintenir le cap, car nous qui travaillons dans ce pays depuis 30 ans, nous savons d'où il vient.

A titre de rappel, permettez-moi de vous citer des chiffres historiques qui me viennent du discours prononcé par mon ami, le Gouverneur MASANGU le 28 décembre 2012, je cite : « En 1996, le produit intérieur brut nominal de la RDC était de 5,8 milliards de usd, alors qu'il est aujourd'hui de 17,3 milliards de usd. Le taux d'inflation en 1996 était à 3 chiffres, soit 693%, il est à 2,73% aujourd'hui. Quant à la situation monétaire, elle était caractérisée par 4 espaces monétaires, un régime de change fixe avec des taux de change multiples. A ce triste tableau, s'ajoutent une pénurie de devises et des signes monétaires en monnaie nationale » fin de citation.

Quand nous voyons la situation actuelle, nous devons donc objectivement et légitimement féliciter l'action du Gouvernement et de la Banque Centrale, dont le Gouverneur est à l'avant plan du combat depuis plus de 15 ans.

Cependant, comme nous ne cessons de le faire remarquer, cette croissance économique n'est soutenue que par l'industrie extractive, le bâtiment, les travaux publics et les télécommunications ; secteurs dominés par des capitaux étrangers et ne valorisant pas l'industrie

manufacturière locale et la formation d'une classe moyenne congolaise, vecteurs les plus puissants pour créer et diffuser une valeur ajoutée locale.

Par ailleurs, il faut souligner que toute stabilité monétaire ne peut être soutenue que par la production des biens et services. C'est ici encore le lieu de rappeler notre crédo aussi bien au Gouvernement qu'à nos membres : nous invitons les opérateurs économiques de sortir, là où c'est possible, du secteur des simples importations pour investir dans les secteurs productifs notamment l'agro-industrie de manière à assurer à notre pays l'autosuffisance alimentaire sans laquelle nous continuerons encore à utiliser plus de 80% de nos devises pour les importations.

C'est à cette condition que nos populations verront leur vécu quotidien s'améliorer et pourront véritablement goûter aux fruits de cette croissance.

Le Président de la République lui-même y est très attentif et je voudrai rappeler sa déclaration face au congrès réuni le 15 décembre 2012, je cite : « ***Cependant, beaucoup de congolais semblent fatigués d'entendre parler d'excédents budgétaires et de stabilité du cadre macro économique, alors que les conditions de vie de nos populations ne s'améliorent pas dans les mêmes proportions*** » Fin de citation.

A ce sujet, nous ne pouvons nous empêcher d'épingler l'augmentation des prix de certains produits de base et de la pression fiscale consécutive respectivement à l'entrée en vigueur de la TVA et à l'augmentation des droits d'accises.

Et que l'on me comprenne bien, nous le disons, non par esprit de contradiction mais par la volonté réelle de chercher ensemble avec le Gouvernement une solution pour le pouvoir d'achat et donc le bien-être de nos populations qui sont nos clients sans lesquels nos affaires ne peuvent prospérer, et en conséquence, pas non plus les recettes de l'Etat pour réaliser ses actions de développement économique et social.

Nous avons prédit cette situation et proposé des pistes de solution mais, notre voix n'avait pas été entendue. Nous y reviendrons car je sais heureusement qu'aujourd'hui le Gouvernement a couvert la porte au dialogue avec la FEC.

Pour clore ce chapitre, revenons un peu sur les efforts pour l'amélioration du climat des affaires, pour déplorer le fait que l'élan positif pris en 2011 avec la prise d'au moins dix mesures, se soit estompé en 2012. En effet, deux mesures seulement ont été prises l'année dernière relatives notamment au dépôt des instruments de ratification du traité OHADA et à l'institution du guichet unique pour la création des entreprises.

La FEC avait mis beaucoup d'espoir dans le travail du Comité pour l'amélioration du climat des affaires, dont elle attend plus de fermeté dans le suivi de l'application de mesures sur le terrain par les administrations concernées.

En tout état de cause, beaucoup de choses restent encore à faire. Nous pensons notamment à la création de la centrale des risques, aux réformes indispensables dans le domaine foncier et de l'urbanisme, à la simplification des procédures de paiement de l'impôt etc....

A ce sujet, nous exhortons le Gouvernement à poursuivre la mise en œuvre des mesures figurant dans sa feuille de route. L'année passée, le pays a perdu 4 places dans le rapport Doing Business chutant de la 176 à la 181^{ème} place sur 185 pays. Ces chiffres ne font pas plaisir à la FEC et elle ne les utilise pas pour stigmatiser le Gouvernement. Nous sommes les premiers pénalisés par les pertes de partenaires, investisseurs potentiels et par de plus grandes difficultés d'accès aux financements bancaires.

Le Gouvernement et la FEC doivent mener ensemble le combat pour l'amélioration du climat des affaires. Il y va du bien-être de nos populations.

**Distingués Invités,
Mesdames et Messieurs,
Chers Membres,**

Quel a été l'état de nos relations avec le Gouvernement en 2012 ? D'emblée, il me plaît de dire que de tout temps, en partenaire, la FEC n'a cessé d'appeler le Gouvernement à un dialogue constructif en vue de lui

soumettre les préoccupations des opérateurs économiques dans l'espoir qu'elles seront prises en compte.

Aussi, dans le cadre de ce partenariat, la FEC a-t-elle toujours souhaité être impliquée dans la définition de la politique économique du pays et dans le processus de prise de décisions dans l'unique souci de contribuer à la création d'un environnement des affaires sain et propice à l'exercice des activités économiques profitables tant aux opérateurs économiques qu'à l'Etat tant il est vrai que plus le secteur privé prospère, plus il paie des impôts et taxes à l'Etat qui à son tour prospère.

Cette approche participative est dictée par l'option économique libérale que le Gouvernement a librement choisie ; option qui reconnaît au secteur privé le rôle moteur de la vie économique en tant que créateur des richesses et des emplois ; l'Etat se réservant le rôle de régulateur.

C'est ainsi qu'au mois de d'août 2012, nous avons reçu le Premier Ministre et l'essentiel de son Gouvernement à notre siège social au cours d'une rencontre où un mémorandum résumant les préoccupations des opérateurs économiques, tous secteurs confondus, et nécessitant des solutions urgentes lui avait été exposé et remis.

En réponse et sur instruction du Premier Ministre, des groupes de travail sectoriels devraient être mis en place rapidement pour analyser et proposer des solutions à tous ces problèmes mais hélas, ils n'ont jamais vu le jour.

En outre, plusieurs correspondances rappelant les préoccupations des entreprises ont été adressées aux différents Ministères et des séances de travail ont été organisées avec plusieurs membres du Gouvernement sans qu'aucune solution ne soit trouvée.

Pendant ce temps, notre Fédération a constaté que, usant de son pouvoir régalien et voulant coûte que coûte atteindre ses objectifs de maximisation des recettes, le Gouvernement s'est servi de la FEC, comme caution de la concertation avec le secteur privé mais, sans réellement prendre en compte ses avis dans la majorité des dossiers.

C'est fort de ce constat malheureux et à la suite des actes et comportements de certaines autorités fiscales, souvent à ces échelons subalternes, sans contrôle, observés en fin d'année que nous avons pris

la responsabilité de dénoncer, par un communiqué de presse, l'aggravation de la détérioration du climat des affaires dans notre pays.

Il ne s'agissait absolument pas d'une attaque contre le Gouvernement et encore moins contre le Premier Ministre dont je salue personnellement le courage et la détermination et dont nous venons de louer l'action et les réussites dans le cadre de la stabilisation du cadre macro économique, mais il s'agissait bien de l'expression démocratique et légitime d'un partenaire inquiet des dérapages préjudiciables à l'activité économique.

Sans revenir à toutes les péripéties et attaques personnelles qui ont émaillé cette affaire, nous voudrions louer ici l'intervention personnelle de Son Excellence Monsieur le Chef de l'Etat qui, en tant que garant de la Nation, a décidé de réunir le Gouvernement et le secteur privé pour examiner en toute sérénité cette situation et proposer des pistes de solutions dans l'intérêt bien compris de toutes les parties.

A l'issue de la réunion bipartie tenue dans son cabinet le 28 décembre 2012, le Président de la République avait instruit les deux parties d'élaborer dans les plus brefs délais, une feuille de route relative aux concertations en matières économiques.

En réponse à cette instruction, Monsieur le Premier Ministre a également reçu la FEC et convenu avec elle de la redynamisation immédiate du Cadre Permanent de Concertation Economique.

Dans ce cadre et à l'initiative de Monsieur le Ministre de l'Economie dont je salue par ailleurs l'engagement pour l'harmonisation des relations entre le Gouvernement et la FEC,, des ateliers réunissent depuis le jeudi 24 janvier 2013 à la FEC, les délégués du secteur privé, des pouvoirs publics ainsi que de la Société Civile autour de trois thèmes principaux suivants :

- la fiscalité et la parafiscalité ;
- la sécurité juridique et judiciaire ainsi que,
- les tracasseries administratives, le financement de l'économie et les questions sociales.

La FEC exprime le souhait qu'à l'issue de ces travaux, le Gouvernement puisse prendre des mesures immédiates en réponse aux problèmes urgents soulevés par le secteur privé donnant ainsi un signal fort de sa détermination à améliorer l'environnement au sein duquel opère

l'entreprise congolaise. En retour, la FEC s'engage à promouvoir et à encourager le civisme fiscal auprès de ses membres.

A notre avis, ces solutions concertées doivent être directement rendues opérationnelles par les autorités compétentes et ne doivent plus faire l'objet d'arbitrage. Aussi, des projets des textes à prendre doivent-ils également être élaborés dans le cadre de ces travaux.

Un Forum économique est également prévu entre le Gouvernement et le secteur privé en vue d'adopter une feuille de route commune qui sera soumise au Chef de l'Etat au courant du mois de février. La FEC s'engage à y participer dans un esprit constructif avec le souci de la recherche du bien de la communauté nationale.

**Distingués Invités,
Mesdames et Messieurs,
Chers Membres,**

Au-delà de cette situation passagère intervenue en fin d'année, je m'en voudrais de ne pas évoquer la tenue ici à Kinshasa du Sommet de la Francophonie qui a connu un franc succès et qui a porté haut l'image du pays. Notre Fédération est heureuse et fière d'avoir contribué à ce succès par l'appui et toute la collaboration qu'elle a apportés à l'organisation tant matérielle qu'intellectuelle de cette grande et importante manifestation. La FEC a participé et a coorganisé avec l'ANAPI, le forum économique de la francophonie.

En plus, en marge de ce sommet, notre pays a eu le privilège d'accueillir l'Assemblée Générale de la Conférence Permanente des Chambres Consulaires Africaines et Francophones, « CPCCAF » en sigle que j'ai l'honneur de diriger depuis janvier 2012..

Ici également, le succès fut total et je saisis cette opportunité pour remercier de tout cœur Monsieur le Premier Ministre qui avait inauguré nos travaux et tous les membres du Gouvernement qui ont rehaussé de leur présence cette assemblée. Mes remerciements vont également à tous nos membres qui se sont mobilisés par leur présence et leurs contributions diverses pour assurer la réussite de cette assemblée.

Je voudrais les informer ici que de l'avis de tous les participants venus de 27 pays et représentant plus de 100 chambres de commerce, notre assemblée générale fut la meilleure depuis la création de la CPCCAF.

**Distingués Invités,
Mesdames et Messieurs,
Chers Membres,**

Nous tenons à dire qu'en dépit de l'épisode vécu en fin d'année et qui s'est avéré nécessaire pour recadrer notre partenariat, les relations entre la FEC et le Gouvernement se portent bien et nous remercions le Premier Ministre et son Gouvernement pour l'esprit de concertation constructive dont ils ont fait montre depuis nos retrouvailles. Comme dans un vieux couple, une bonne dispute est souvent le signe de l'amour. En tout cas, consciente de son rôle notre Fédération continuera à accompagner le Gouvernement dans ses efforts pour améliorer davantage le climat des affaires dans notre pays.

Par ailleurs nous avons renforcé notre partenariat avec les autres institutions du pays notamment l'Assemblée Nationale en 2012. Au cours d'une audience que l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale a bien voulu nous accorder, nous lui avons suggéré l'inscription à l'ordre du jour de la session de la Chambre basse du Parlement de plusieurs préoccupations de la Fédération en matière législative.

Il s'agit notamment :

- 1) du projet de loi fixant les règles relatives aux conditions et modalités de sauvetage de l'industrie nationale vitale en péril, déposée à l'Assemblée Nationale le 26 novembre 2009 pour examen et adoption ainsi que la prise d'une loi spécifique pour encourager la création de micro, petites et moyennes industries nationales, la promotion de la classe moyenne congolaise ainsi que de la femme entrepreneur.

A ce propos, le plaidoyer de la FEC a consisté à demander le renforcement des capacités des industries locales, l'assignation des contrats programmes par des lois sectorielles, la prise des mesures

incitatives, particulièrement en faveur de l'entrepreneuriat féminin et l'allègement de la fiscalité pour le PME congolaises.

- 2) de la promotion de l'agriculture par l'amendement de la loi n°11/022 portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture, notamment en ses articles 16, 21, 82 et 84 qui ne sécurisent pas les investissements étrangers dans le secteur ;

Les propositions de révision de cette loi devraient prendre en compte les impératifs d'attrait des investissements étrangers par la sécurisation des capitaux, la distinction entre les exploitations agricoles existantes et nouvelles, la réduction de la fiscalité qui frappe le secteur, car toutes les plus values sont taxées à 40%.

En outre, la loi actuelle ne prévoit aucune mesure de facilitation pour les petites exploitations agricoles détenues par les opérateurs économiques congolais et crée plusieurs cadastres autonomes au lieu d'en garder un seul avec des sous secteurs intégrés.

Je voudrais rappeler au Législateur que l'agriculture, plus que les mines, sera demain le facteur de développement de la RDC. Il faut donc des textes qui attirent le plus d'investisseurs car il s'agit d'investissements lourds pour des rendements à long terme.

- 3) La loi sur la libéralisation du secteur des assurances dont le projet a pourtant été finalisé depuis 2005;

La libéralisation des assurances offre plusieurs avantages pour le développement économique car les assureurs peuvent sécuriser les capitaux investis. Ce qui va avoir des effets d'entraînement dans tous les secteurs économiques. Le législateur a tout intérêt à examiner ce projet de loi dont les travaux d'harmonisation avaient été faits par tous les partenaires

- 4) La promotion de nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC);

Le secteur des télécommunications est un secteur multidimensionnel. La promotion de ce secteur permettra un meilleur développement de nouvelles technologies de l'information et de communication avec effets d'entraînement à tous les autres secteurs (médecine, éducation, mines, médias etc...). La RDC avec sa faible densité d'une ligne pour 10.000 habitants est encore loin d'atteindre l'objectif d'accès universel aux TIC qui se situe à une ligne pour 1.000 habitants. L'Etat doit renforcer son caractère de facilitateur et assouplir la fiscalité qui grève le secteur ; il est à noter que 40% du chiffre d'affaires des entreprises de télécommunications sont payés à l'Etat.

- 5) La mauvaise application de la loi portant code de la navigation maritime par la mise à la chaîne des navires par le Ministère des Transports et Voies de Communication ;

Il s'agit principalement de l'exigence faite par le Ministère de Transport et Voies de communication aux navires battant pavillon étranger de détenir une « Lettre de mer » délivrée par la RDC. Or la lettre de mer c'est l'identité du navire qui est délivrée par son pays d'origine. Cette tracasserie, qui entraîne des frais énormes aux armateurs, fait détourner les navires vers Pointe Noire ou d'autres ports environnants en Afrique et expose le pays à une pénurie des produits importés.

Un second dossier à charge de ce Ministère, c'est le monopole qu'il vient d'accorder à AMI Congo à traiter tous les navires pétroliers en violation de la loi sur la libéralisation économique dans le secteur. Heureusement, nous espérons une issue heureuse à ce dossier dans le cadre des ateliers qui ont commencé avec le Gouvernement depuis le 24 de ce mois.

- 6) La nécessité d'amender la loi portant réforme des entreprises publiques ; le moratoire de 36 mois accordé à ces dernières ayant expiré le 07 juillet 2011, il nécessite d'être prorogé jusqu'à 72 mois, faute de quoi elles seront toutes déclarées en faillite dès l'entrée en vigueur du Traité de l'OHADA ;
- 7) La préparation d'un projet de loi sur le fonctionnement de la Banque Centrale du Congo afin de l'engager à la réalisation des objectifs de croissance et de financement de l'économie, en mettant l'accent sur l'émergence d'une classe moyenne congolaise, en plus de sa mission première de conduite de la politique monétaire.

Des exemples réussis existent dans d'autres pays aujourd'hui appelés émergents.

Les avantages qu'offrirait la promulgation de cette loi vont de pair avec la libéralisation des assurances car elle offre aux banques commerciales la possibilité de mobiliser les dépôts.

- 8) La révision des recommandations n°003 et 006/CAB/P/AN/EB/2010 de l'Assemblée Nationale concernant les dossiers des travailleurs licenciés à la suite des pillages de 1991 et 1993 et d'autres subséquents, la position de la FEC étant de faire respecter les procédures légales en matière de différends de travail, car les pillages ou les différentes crises qui ont émaillé l'économie congolaise, à la base des décisions des licenciements, ne relèvent pas de la responsabilité des entreprises, mais plutôt de celle de l'Etat congolais.

**Distingués Invités,
Mesdames et Messieurs,
Chers Membres,**

Parlant toujours du cadre législatif, je ne peux m'empêcher de relever le vide juridique créé,

- d'une part, par la ratification tardive, des ordonnances-lois n° 007/2012 portant code des accises, 011/2012 modifiant et complétant la loi n° 2003/003 du 18 mars 2003 fixant un nouveau tarif des droits

et taxes à l'exportation et 012/2012 modifiant et complétant la loi n° 2003/003 du 18 mars 2003 fixant un nouveau tarif des droits et taxes à l'importation, toutes signées le 21/09/2012,

- et d'autre part, par la non ratification par le Parlement des neuf autres ordonnances-lois numérotées de 001/2012 à 006/2012 et 008/2012 à 010/2012 du 21 septembre 2012 portant entre autres sur la TVA, la réglementation du petit commerce, le régime fiscal applicable aux entreprises de petite taille en matière d'impôt sur les bénéfices et profits etc...

En effet, publiées au Journal Officiel des 24, 25 septembre et 18 octobre 2012, les trois premières ordonnances-lois ont été ratifiées par l'Assemblée Nationale le 11 décembre 2012, soit au-delà du délai de 40 jours prévu par l'article 129 de la Constitution, tandis que les 9 autres n'ont pas été ratifiées.

En conséquence, en notre qualité de partenaire du Gouvernement, il nous revient d'exprimer notre inquiétude suscitée par ce vide juridique qui s'est installé en ces matières traitées par les douze ordonnances-lois, et de demander au Gouvernement d'intervenir le plus tôt, à bon droit, au risque de voir cette situation perdurer et entraîner des conséquences majeures d'insécurité juridique qui mettraient à mal le climat des affaires et des investissements que nous souhaitons tous apaisé.

**Distingués Invités,
Mesdames et Messieurs,
Chers Membres,**

Je ne peux définitivement clore ce chapitre consacré à nos relations avec le Gouvernement sans dire un mot sur le processus de réforme des entreprises publiques.

Le constat fait depuis la publication des statuts des différentes entreprises publiques transformées en sociétés commerciales, est que le processus de la réforme accuse une lenteur.

De notre point de vue, après la signature du décret portant définition de critères d'évaluation du patrimoine de ces entreprises, l'on devrait passer à présent à la pratique parce que les règles du jeu sont connues.

Ces évaluations devraient conduire à la finalisation de ce processus notamment par l'ouverture de leur capital aux privés ou la conclusion des partenariats public/privé. De même, il est impératif de veiller à stopper toutes les tentatives de réinstaller de façon détournée les tutelles administratives et techniques des Ministères que la législation a supprimées, d'ailleurs sur recommandation de nos amis des institutions de Bretton Woods. Il faut veiller au respect et au contrôle des statuts des entreprises commerciales.

Ce n'est que de cette manière que ces entreprises, dont les activités de plusieurs sont vitales pour le secteur privé, pourront devenir compétitives parce que gérées comme des entreprises véritablement commerciales.

Notre souhait est que ce processus s'achève cette année parce que, rappelons-nous qu'au 1^{er} janvier 2014, nous passons au plan comptable OHADA.

**Distingués Invités,
Mesdames et Messieurs,
Chers Membres,**

Je voudrais maintenant évoquer l'état de nos relations avec nos partenaires bilatéraux et multilatéraux.

A ce sujet, je commence par dire toute mon appréciation de l'exceptionnelle coopération que notre Fédération entretient avec l'Agence Française de Développement « AFD » en sigle.

L'AFD finance depuis 2010 le projet de renforcement des capacités de la FEC. La réalisation de ce projet va permettre à notre Fédération de renforcer les capacités d'au moins 21 de ses cadres et de développer un Portail Economique Internet d'ici fin mars 2013, de disposer d'un centre de formation et de quatre centres de documentation offrant ainsi de nouveaux services répondant aux besoins des ses membres.

Nous profitons de cette occasion pour réitérer nos vifs remerciements à l'AFD et donc à la France pour son appui à la Fédération.

Toujours dans le cadre de son programme de renforcement de ses capacités ainsi que de l'amélioration de la qualité des services à rendre aux entreprises, la FEC a signé en date du 29 novembre 2012 un protocole d'accord avec l'Association des Entreprises Germano-Africaines, « AFRIKA-VEREIN » en sigle pour un financement de 300 mille euros sur deux ans. Ce financement, don de la coopération allemande, permettra la mise en réseau de l'Administration Centrale de la FEC avec ses Directions Provinciales ainsi que la diversification et la consolidation des ressources financières de la Fédération.

Il va de soi que nous espérons que d'autres pays emboîteront le pas à la France et à l'Allemagne pour apporter à la FEC les moyens pour augmenter sa capacité d'encadrer ses membres pour une équipe congolaise plus compétitive.

Avant de passer à nos relations avec le monde du travail et les établissements publics du secteur social, je voudrai parler des relations de la FEC avec les bailleurs de fonds multilatéraux du pays ; la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI). Je déplore immédiatement le fait que ces relations sont tout à fait insuffisantes.

Mais avant de poursuivre, je voudrai d'abord rappeler ici, à titre personnel, que je suis et j'ai toujours été un fervent défenseur des relations avec les bailleurs de fonds multilatéraux. C'est ainsi que j'étais déjà, encore avec mon ami le Gouverneur MASANGU, le 4 décembre 1997 à Bruxelles à la Conférence qui avait réuni les amis du Congo, à l'initiative de la Banque Mondiale qui avait accepté de jouer le rôle de chef de file des bailleurs de fonds.

Et, pour ceux qui étaient aux affaires à l'époque, quand Monsieur Emmanuel MBI était Directeur pays à Washington et se battait pour réouverture du bureau de la Banque à Kinshasa, ils doivent se souvenir que je fus à l'initiative de beaucoup de réunions pour faciliter la reprise de nos relations avec la Banque et que beaucoup de réunions se tenaient à ma résidence privée, au cours de dîners que j'organisais régulièrement.

De même, Monsieur MBI, qui est aujourd'hui Vice-Président de la BAD m'a reçu à plusieurs reprises dans son bureau à Washington. Il peut encore témoigner de mon engagement pour des relations nécessaires

avec les bailleurs de fonds, mais qui doivent respecter les priorités et les besoins définis par notre pays lui-même.

Revenant aux relations directes de la FEC avec nos partenaires multilatéraux, je commence par la BAD pour reconnaître qu'elle nous a récemment associée à son enquête sur les contraintes à l'investissement du secteur privé dans la région de la Communauté des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), mais nous attendons assurément davantage de la coopération directe avec la BAD, notamment pour l'accès au financement de nos entreprises. Il me plaît de dire ici que dans ce cadre, un premier rendez-vous est pris pour une rencontre à Cape Town, en marge de la Conférence INDABA, avec les responsables du « PRIVATE SECTOR DEPARTMENT ». J'espère que cela sera le prélude à des opérations concrètes avec nos membres.

S'agissant de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International qui contribuent fortement à la définition des programmes économiques du Gouvernement et à son financement, je voudrai les inviter à se rapprocher davantage du secteur privé et de la FEC en particulier. En effet, l'élaboration des politiques de développement a un impact à la fois sur l'activité économique et sur le climat des affaires qui nous concernent, nous opérateurs privés, au plus haut point.

Pour éviter les rejets et les contestations qui arrivent souvent lors de l'exécution des programmes, il vaudrait mieux associer en amont la Société Civile dont le secteur privé est un acteur essentiel. On aurait ainsi évité, par exemple, qu'à cause des exigences irréalistes de certains partenaires multilatéraux, un projet aussi important que le financement de INGA 2 et 3, via le projet BHP BILLITON n'échoue.

S'agissant encore de la Banque Mondiale, et plus particulièrement de sa branche chargée de financer le secteur privé, la FEC se demande à quand le retour effectif de la Société Financière Internationale (SFI) dans le financement du secteur privé congolais ? Je pense que les raisons qui avaient milité pour son départ n'existent plus !

**Distingués Invités,
Mesdames et Messieurs,
Chers Membres,**

Je ne saurai terminer ce chapitre sans évoquer les relations de notre pays avec le Fonds Monétaire International qui ont été, de tout temps, émaillées de crises et de STOP AND GO, comme disent les anglophones.

La décision récente du FMI de ne pas poursuivre l'appui au programme économique du Gouvernement me paraît, et je crois à beaucoup de congolais et même à certains partenaires bilatéraux, incompréhensible, inappropriée et injustifiée. En effet, le Gouvernement et la Banque Centrale du Congo ont rempli tous les critères exigés dans le programme, en appliquant notamment une politique budgétaire rigoureuse, dont les membres de la FEC sont partiellement victimes avec le non paiement de la dette intérieure (que je propose de mettre désormais comme un repère qualitatif dans le prochain programme).

Alors ainsi, il semble que sur 100%, le Gouvernement congolais a obtenu 99% et ce serait à cause de 1% non réalisé que le programme aurait échoué.

Non, ce n'est pas juste, ce n'est pas compréhensible, surtout que le dossier incriminé, la cession par Gécamines de 25% de sa participation dans COMIDE, est un dossier clair et transparent et dans lequel toute l'information, je dis bien toute, a été fournie et la transaction a respecté strictement les statuts de la société.

Je me permets encore de rappeler ici que c'est avec le soutien actif et pressant de la Banque Mondiale que la réforme des entreprises publiques a été finalisée par le Parlement. Les statuts de ces nouvelles entreprises commerciales ont été rédigés par un organisme financé par la Banque Mondiale.

Je ne pense pas dévoiler un secret en disant ici que le Gouvernement et Gécamines ont décidé d'aller ensemble vers le FMI pour expliquer davantage ce dossier dans lequel les intérêts de la société et du pays ont été sauvegardés.

Il nous semble qu'il s'agit plus d'un problème de communications et de bons rapports diplomatiques que d'absence ou de fausses informations.

En tous les cas, en tant que Président de la FEC, je soutiens la reprise des relations avec le Fonds Monétaire International pour la conclusion d'un nouveau programme dont les termes doivent être clairs et simplifiés et qui respectent les intérêts et les textes en vigueur en RDC.

**Distingués Invités,
Mesdames et Messieurs,
Chers Membres,**

S'agissant maintenant de nos rapports avec nos partenaires sociaux, il sied de relever que la situation sociale dans les entreprises a été relativement calme durant toute l'année.

Cette situation est le fruit de bonnes relations que les employeurs ont entretenu avec leurs partenaires travailleurs à travers leurs délégations syndicales ou leurs organisations professionnelles respectives.

C'est l'occasion de saluer la bonne collaboration des syndicats des travailleurs qui se sont montrés disponibles à partager avec notre Fédération leurs points de vue sur les problèmes économiques et sociaux du monde du travail. C'est le cas des concertations que nous avons eues ensemble pour harmoniser nos positions à l'occasion de la tenue de la 30^{ème} session du Conseil National du Travail qui a été consacrée essentiellement à l'examen du projet de loi portant révision du Code de sécurité sociale.

Toutefois, la FEC a continué à déplorer l'acharnement de certains services du Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale et du Ministère de la Justice, ainsi que certains services de sécurité sur les entreprises aux fins de chercher à imposer aux employeurs des décisions sur les conflits de travail au mépris des dispositions légales et réglementaires.

Parmi ces cas de tracasseries, nous pouvons citer le dossier des anciens travailleurs licenciés des entreprises pour cas de force majeure à la suite des pillages de 1991 et 1993 et autres dossiers subséquents. La position de notre Fédération reconfirmée auprès de toutes les autorités du pays consiste à respecter strictement les lois et règlements du pays en la matière. Nous ne cesserons de le répéter, l'Assemblée

Nationale devrait se dessaisir de cette question dont la procédure de règlement est définie par la loi 015/2002 du 16 octobre 2002 portant Code du Travail.

Nous espérons que l'acte posé par le Premier Ministre en juin 2012 en prenant un décret portant dissolution du Cadre Permanent de Dialogue Social (CPDS), qui s'était détourné de sa mission, constitue le retour définitif à légalité.

Sur ce chapitre, il sied de signaler que notre Fédération est convaincue que la paix sociale est un facteur indispensable pour garantir la bonne marche des entreprises ; raison pour laquelle elle privilégie le dialogue social comme outil par excellence pour harmoniser les relations entre les entreprises et leurs travailleurs, d'une part et, entre le Gouvernement et elle d'autre part.

Dans ce cadre, plus d'une centaine d'entreprises membres de la FEC qui nous ont sollicité ont bénéficié de notre accompagnement soit lors de la négociation de leurs accords collectifs avec les syndicats de travailleurs, soit dans l'interprétation de dispositions légales et réglementaires, soit dans le processus de règlements de conflits de travail ou de contentieux sociaux avec l'INSS ou l'INPP.

C'est aussi avec la même détermination que notre Fédération s'est impliquée, en fin d'année 2012, au règlement du conflit créé par un syndicat des chauffeurs de camions poids lourds de la Nationale n°1 Kinshasa-Matadi qui, en violation de toute procédure légale en matière de grève, a déclenché une grève illégale pendant plus de dix jours occasionnant ainsi d'énormes pertes financières aussi bien à l'Etat qu'aux opérateurs économiques. Le début de pénurie des produits de première nécessité dans la province du Bas Congo et la Ville de Kinshasa a provoqué la hausse des prix et une insécurité publique aux conséquences incalculables.

Sur ce dernier fait, bien que la grève soit garantie par les Conventions internationales et la Constitution de notre pays, les Lois règlementent non seulement la procédure permettant aux parties en conflit de s'en servir comme moyen de pression mais aussi les sanctions à l'égard de personnes qui violent cette procédure.

Nous voudrions, sur ce dernier cas, en appeler à la responsabilité des autorités compétentes en la matière à veiller à faire respecter ces dernières dispositions afin d'éviter la répétition de pareils cas.

En ce qui nous concerne, nous remercions le Premier Ministre pour son implication dans la résolution de cette grève et promettons de faire respecter les conclusions des négociations de la Primature par tous nos membres concernés.

La détermination de la FEC pour consolider la paix et la justice sociale dans les entreprises est traduite encore par mon engagement personnel au niveau de hautes instances internationales du monde du travail en ma qualité de membre du Conseil d'Administration de l'Organisation Internationale du Travail et de Vice Président de l'Organisation Internationale des Employeurs (OIE) en charge de la région Afrique depuis le 16 janvier dernier.

**Distingués Invités,
Mesdames et Messieurs,
Chers Membres,**

Laissez-moi aborder à présent nos relations avec les établissements publics du secteur social.

Le secteur de l'emploi de notre pays comprend à ce jour trois institutions d'appui que nous nous devons de citer en cette circonstance, pour faire un état de lieu succinct de nos relations. Il s'agit de l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS), l'Institut National de Préparation Professionnelle (INPP) et de l'Office National de l'Emploi (ONEM).

D'emblée, je dois signaler que suite à l'implication personnelle de Monsieur le Ministre de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale, la FEC siège enfin aux Conseils d'administration de l'INSS et de l'INPP.

Les missions de ces trois établissements publics, si elles sont bien remplies, devraient faciliter l'accomplissement des aspirations des travailleurs et des employeurs durant toute la durée de leurs relations professionnelles. C'est ce qui justifie l'obligation faite par les conventions internationales et les lois nationales d'assurer leur cogestion par la tripartite Gouvernement-Employeurs-Travailleurs.

Pour l'INSS et l'INPP, les entreprises n'ont cessé de relever l'inefficacité de ces deux institutions en rapport avec leurs attentes en ce qui concerne la prise en charge efficace et suffisante des prestations sociales pour la première et l'adaptation de ses programmes de formation aux besoins réels des entreprises pour la seconde. Cet état de choses entraîne pour les entreprises la prise en charge des charges supplémentaires pour assurer des prestations complémentaires de leurs travailleurs ainsi que leur formation.

Certes, s'il nous revient de reconnaître des signes de progrès dans la modernisation des infrastructures de l'INPP avec l'appui de la coopération technique japonaise, italienne et française, il faut dire que les entreprises attendent encore que l'INPP se mette à niveau en rapport avec le développement technique et technologique.

Quant à l'INSS, alors que les partenaires estiment que l'affectation et la gestion de ressources qu'ils rendent disponibles n'atteignent pas encore les objectifs lui assignés, il est regrettable de constater que la piste envisagée par le partenaire Gouvernement reste l'augmentation des taux de cotisations à charge des employeurs.

C'est le cas des prestations des allocations familiales dont l'extension à toutes les provinces a été décidée récemment par l'arrêté du 10 décembre 2012 du Ministre de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale alors que l'expérience de la gestion de cette prestation sociale au Katanga n'a pas encore été satisfaisante. Les employeurs pensent que la première solution réside dans l'assainissement de la gestion de cette institution.

Nous espérons que sa Direction Générale, qui a accepté d'entretenir les chefs d'entreprises à ce sujet le 30 janvier prochain à la FEC pourra apaiser leurs inquiétudes.

S'agissant de l'Office National de l'Emploi (ONEM) dont la mission principale consiste au placement des sans emplois, il ne peut être efficace que dans un environnement économique assaini où plusieurs investissements sont attirés de manière à créer de nombreux emplois.

Il est clair que, sa mission étant d'intérêt public, le Gouvernement devrait pourvoir au financement de son fonctionnement à travers le trésor public qui, du reste, est alimenté par les impôts, droits et taxes payés par les entreprises.

Se sentant aujourd'hui asphyxiées par le nombre et la hauteur de taxes et contributions mises à leur charge, les entreprises membres de la FEC estiment inopportun qu'une charge supplémentaire leur soit imposée pour le financement du fonctionnement de l'ONEM.

**Distingués Invités,
Mesdames et Messieurs,
Chers Membres,**

Venons-en maintenant au troisième point de notre intervention, à savoir, les activités de notre Fédération.

Tout au long de l'année 2012, la Fédération des Entreprises du Congo, en sa qualité de porte voix du secteur privé et de partenaire du Gouvernement a continué à soumettre aux décideurs politiques les préoccupations soulevées par ses membres en proposant des pistes de solution.

Certaines de ses recommandations ont été prises en compte par les autorités. C'est le cas notamment de celles relatives à la dé dollarisation de l'économie initiée par la Commission mise en place par la Banque Centrale du Congo et au sein de laquelle siège la FEC.

Mais hélas dans beaucoup des cas, nos propositions et observations sont restées sans suite appropriée. C'est le cas par exemple de l'application de la TVA dont la FEC avait salué la création tout en attirant l'attention du Gouvernement sur l'impact négatif qu'aurait l'application de nouvelle taxe sur les prix sans préparation et adaptation préalables. A ce sujet, la FEC avait sollicité, dans un premier temps, le report de l'entrée en vigueur de la TVA à janvier 2013 pour des raisons évidentes de sensibilisation de toutes les couches socio-économiques tout en proposant des pistes de solution pour une meilleure application de cet impôt. La FEC avait proposé notamment :

- l'instauration des taux par paliers suivant la nature des produits,
- la mise en place d'un mécanisme de suspension de la TVA pour les entreprises en phase de recherche et d'investissement,
- la déductibilité des dépenses liées au carburant pour les industries extractives,
- la définition du concept « Promoteur immobilier » et j'en passe.

Il en est de même du Code des accises dont le projet contenait des dispositions peu favorables à la compétitivité et à la relance de l'industrie locale pourtant fer de lance pour la croissance soutenue de notre économie.

Les informations recueillies auprès des industriels montrent que celles-ci connaissent une baisse d'activité d'environ 20% depuis l'application des nouveaux taux.

Concernant la TVA, l'enquête réalisée en 2012 par le PNUD sur les répercussions économiques de l'application de cette taxe confirme qu'elle a provoqué une hausse de prix de plus ou moins 15% des produits de grande consommation.

Faut-il encore rappeler le code agricole, document initié par la FEC mais dont la version adoptée par le Parlement n'a pas tenu compte des observations pertinentes de la Fédération. Aujourd'hui, tout le monde est d'accord qu'il faut absolument revisiter certaines dispositions de ce texte de loi qui font obstacle à la relance de l'activité agricole qui utilise une haute intensité de main d'œuvre et qui dispose des potentialités multiples.

Parlant de l'aspect Chambre de Commerce dans les activités de la Fédération en 2012, il nous plaît de dire que la FEC a reçu plusieurs missions économiques et commerciales d'hommes d'affaires de différents pays dont notamment celles provenant de l'espace du monde francophone organisée en marge de la 38^{ème} assemblée Générale de la CPCCAF dont nous avons parlé, de Pays-Bas et de Turquie. En outre, notre Fédération a organisé des missions d'affaires des opérateurs économiques congolais en Allemagne, au Canada et Brésil.

**Distingués Invités,
Mesdames et Messieurs,
Chers Membres,**

En complément des activités de la Fédération au courant de l'année 2012, je voudrais évoquer la situation dans nos provinces.

Globalement, l'environnement socio-économique des Provinces a été caractérisé par :

- le ralentissement de l'activité économique du fait de la guerre à l'Est, déplacements massifs de la population la guerre à l'Est, les braquages perpétrés dans les entreprises, habitations, les sociétés de micro-finances et les convois des fonds par les groupes armés ainsi que des pillages à répétition des véhicules sur certains axes de la Province du Nord Kivu ;
- la suspension de l'activité minière à l'Est de la RDC suite aux pressions de la communauté internationale en dépit des efforts de la FEC par le truchement de la Chambre des Mines pour une traçabilité accrue ;
- le manque de fluidité au Port de Matadi dans les opérations d'import et d'export à cause de la non effectivité du Guichet Unique ;
- les difficultés de fonctionnement de la MIBA qui provoquent des grèves suite au non paiement des salaires et qui paralysent l'économie du Kasai Oriental;
- l'accentuation des misères constatées dans les provinces enclavées ayant d'une part poussé la population en général et de deux Kasai en particulier, à fuir ces provinces pour exercer leurs activités commerciales à Kinshasa ou à Lubumbashi, ce qui a contribué à la surpopulation de ces deux villes ;
- le manque et la vétusté des locomotives et de la voie ferrée de la SNCC qui allonge la durée de livraison des marchandises dans les deux Kasai ;
- le déficit en énergie électrique dans toutes les provinces et qui risque de pénaliser le développement de l'économie, particulièrement au Katanga, en Province Orientale et dans les 2 Kasai.

Toutes ces contraintes font que l'exercice des activités économiques est de plus en plus difficile en province. Dans le cadre des mesures urgentes à prendre, une attention particulière devrait être accordée à la résolution des problèmes particuliers des provinces, afin de garantir une cohésion nationale, encore plus nécessaire en ces temps où notre pays est agressé.

**Distingués Invités,
Mesdames et Messieurs,
Chers Membres,**

Quelles sont les perspectives pour cette année 2013 ?

Comme je l'ai dit en introduisant mon propos de ce jour, la priorité des priorités reste la pacification du pays dans sa partie Est afin de permettre la reprise normale de toutes les activités dans cette partie du pays.

A cette fin, nous invitons le Gouvernement à ne ménager aucun effort dans la poursuite des actions actuellement menées sur tous les plans.

Par ailleurs, notre Fédération recommande qu'après l'es élections présidentielles et législatives le processus électoral aille à son terme en mettant en place toutes les autres institutions tant provinciales que nationales.

Quant aux prévisions du cadre macroéconomique pour l'année 2013, les estimations de la Banque Centrale du Congo font état de ce que :

- la croissance économique de la RDC devrait s'accélérer pour s'établir à 8,2% cette année ;
- le taux d'inflation sera maintenu à un chiffre et se situera autour de 5,8% ;
- le taux moyen de change du franc congolais est projeté à 930,03 pour un dollar américain.

Toutefois, l'autorité monétaire prévient que ces chiffres encourageants réclament au préalable une politique budgétaire et monétaire orthodoxe.

Ici, **Distingués Invités**, je suis obligé de m'interroger sur nos statistiques comparées à celles que donnent d'autres sources, notamment le FMI encore, qui publie des statistiques où les projections de croissance des pays africains de 2011 à 2015 reprennent l'Ethiopie avec 8,1%, le Mozambique 7,7%, la Tanzanie 7,2%, le Congo Brazza 7,0%, le Ghana 7,0%, la Zambie 6,9%. Je me demande où se situe donc la RDC dans les projections du FMI.

Conformément aux instructions du Chef de l'Etat et fidèle à sa ligne de conduite, notre Fédération se tient à la disposition du Gouvernement pour lui apporter la contribution nécessaire en vue du développement économique et social de la RDC.

Aussi et à cette fin, la FEC met-elle la dernière main à son Livre Blanc ; document qui fait un état des lieux succinct tant sur l'environnement institutionnel et réglementaire des affaires que sur les secteurs prioritaires, relève les contraintes majeures à l'activité économique et propose des solutions pour la relance des différents secteurs d'activités économiques.

**Distingués Invités,
Mesdames et Messieurs,
Chers Membres,**

C'est dans ce cadre que pour épauler le Gouvernement dans des secteurs stratégiques et pour exercer effectivement sa mission de Chambre de Commerce qui comprend, dans tous les pays francophones y compris la France, une délégation de gestion des infrastructures qui intéressent les activités du secteur privé, la FEC demande au Gouvernement de lui concéder la gestion tout d'abord soit du port de BOMA, soit de celui de MATADI , qui est aujourd'hui le port le plus cher du monde et qui pénalise fortement les activités et la compétitivité des entreprises privées

De même, comme ailleurs en Afrique, le flux d'opérateurs économiques qui sont obligés d'utiliser l'avion exige des aéroports modernes et efficaces. Ici aussi, nous proposons la reprise de la gestion de l'aéroport de LUBUMBASHI, compte tenu du trafic lié au secteur minier, fer de lance de notre reprise économique.

Enfin, vu l'inadéquation que nous déplorons tous de l'enseignement supérieur avec les besoins des entreprises, notamment pour la formation des cadres moyens, la FEC estime urgent et indispensable la reprise de la gestion de l'Institut Supérieur de Commerce. Doré et déjà des partenaires de la coopération internationale et des grandes écoles de gestion sont prêts à accompagner la FEC dans cette restructuration de l'enseignement économique financier, afin de former les comptables, les auditeurs et les fiscalistes dont notre pays a tant besoin.

**Distingués Invités,
Mesdames et Messieurs,
Chers Membres,**

Comme mot de la fin, je voudrais féliciter et remercier tous nos membres pour leur fidélité à la FEC. Plus que par le passé, nous réitérons notre engagement à mieux les défendre et les représenter à tous les niveaux.

Mes remerciements vont particulièrement à tous mes collègues membres du Conseil d'Administration pour le travail que nous avons abattu ensemble au profit de nos membres et de l'économie de notre pays.

**Distingués Invités,
Mesdames et Messieurs,
Chers Membres,**

C'est le moment maintenant pour moi de rendre hommage, mais alors un hommage vibrant, à l'homme qui symbolise à lui tout seul la FEC, la réussite dans les affaires dans le respect de l'éthique, et une contribution exemplaire au développement du pays.

C'est dans le bureau de cet homme, qu'en 2005, un groupe d'administrateurs m'avait proposé la présidence de la FEC, en succession à Pascal KINDUELO. Cet homme qui est à la FEC depuis sa création en 1960, a décidé aujourd'hui de se retirer des affaires et de céder le commandement à son fils, cet homme pour qui la RDC est son seul et vrai pays, cet homme qui a mérité 100 fois la nationalité congolaise, cet homme qui a gardé la FEC debout au moment de la turbulence de l'arrivée de l'AFDL à Kinshasa, cet homme que je vous demande d'applaudir debout, **Mesdames et Messieurs**, cet homme, c'est **WILLIAM DAMSEAUX**.

William, comme nous avons eu à te le dire, tu ne quitteras jamais le Comité de Direction et le Conseil d'Administration de la FEC tant que Dieu te gardera en vie. La RDC et la FEC ont besoin d'un modèle comme toi devant eux.

William, si nous avons fait cette fois une cérémonie de vœux accompagné d'un diner, c'est pour te rendre à toi, devant tous tes amis du monde des affaires et du monde politique, tous les honneurs que tu mérites pour les bons et loyaux services rendus à la FEC, mais je crois surtout à la RDC. Qui sait, par exemple, que c'est toi qui es le promoteur

touristique du parc de VIRUNGA dès 1963 que tu as décidé de garder comme seule activité sous ton contrôle ?

Merci **William**, merci pour tout.

Bien sûr, nous n'oublions pas de féliciter aussi le personnel de la Fédération pour son dévouement et la qualité des services rendus aux membres dans des conditions parfois difficiles.

L'année 2013 est certes une année pleine de défis mais avec la volonté, la détermination et la foi qui nous caractérisent, je suis certain qu'ensemble avec nos dirigeants, nous les relèverons.

C'est la raison pour laquelle j'invite tous nos affiliés de tous les secteurs à travailler davantage pour assurer leur prospérité, celle de leurs travailleurs et du pays tout entier et ce, dans le respect des lois et règlements du pays et aussi de l'éthique dans la pratique des affaires.

Ce n'est que de cette manière que nous pourrions contribuer au développement socio-économique de notre pays.

**Distingués Invités,
Mesdames et Messieurs,
Chers Membres,**

Beaucoup d'entre vous dans la salle savent que j'ai deux passions : la musique et la peinture. Aujourd'hui, chers amis, je vais avouer une 3^{ème} passion : j'aime la RDC, j'aime cette population qui mérite mieux que ce qu'elle vit aujourd'hui. Je ma battraï et je parlerai toujours du développement économique et social de ce pays et de sa population. Je veillerai toujours à ce que de bonnes lois et de bonnes mesures économiques soient prises pour permettre le déploiement de l'activité économique sur l'ensemble du territoire, par des opérateurs économiques crédibles et sérieux qui travaillent, pas pour dépouiller l'Etat et appauvrir le peuple.

Une fois de plus, bonne et heureuse année 2013 à vous tous.

Je vous remercie pour votre attention.